

Hospitality On 04 mars 2014 Paris Inn Group

ACTUALITÉS 04-03-2014 13h28 BEST WESTERN | FINANCEMENT HÔTELIER | INVESTISSEMENTS HÔTELIERS

BEST WESTERN CRÉÉ UN FOND DE GARANTIE AVEC BPIFRANCE

Pour aider ses membres dans leur recherche d'investissement, la coopérative hôtelière a mis en place un comité d'investissement interne et a signé une convention de partenariat avec Bpifrance afin de constituer un fond de garantie.



BEST WESTERN

Alors que Best Western souhaite une montée en gamme de son réseau, ses établissements membres sont confrontés aux difficultés du financement de leurs investissements, à leur défaut de crédibilité en tant qu'hôtelier seul devant les banques, et au manque de fonds propres à mettre sur la table pour un emprunt. Conscient de ces freins à l'investissement, la coopérative hôtelière a décidé d'agir via la mise en place de deux leviers de financement : la création d'un comité d'investissement interne pour accompagner les adhérents dans leurs démarches, et la signature d'une convention de partenariat avec Bpifrance pour la création d'un fond de garantie.

Présidé par Jean-Bernard Falco, de Paris Inn Group, le comité d'investissement interne est composé de cinq à sept membres, dont trois hôteliers et deux dirigeants du siège de Best Western. Il a pour objectif d'amorcer le financement des projets, en accompagnant et aidant les hôteliers dans leurs démarches, en se portant caution morale auprès des préteurs publics et privés via la validation du dossier, ou encore en accordant un prêt de Développement rendu possible grâce au partenariat passé entre Best Western et Bpifrance.

La signature de la convention de partenariat entre Best Western et Bpifrance porte sur la création d'un fond de garantie, dont la vocation est d'accorder des prêts de Développement aux membres du réseau hôtelier. Ce fond est abondé de manière égale par Best Western et Bpifrance, et est d'un million d'euros pour chaque partie en 2014, auxquels s'ajouteront 300 000 pour chacune des parties en 2015 puis en 2016. Il sera également alimenté par une cotisation spécifique prélevée aux adhérents.

Ainsi, le fond permettra d'engager des prêts de Développement pour un montant de 7,5 millions d'euros en 2014, une somme qui sera par la suite enrichie de 2,25 millions d'euros supplémentaires par an. Le montant des emprunts accordés variera de 100 000 à 200 000 euros, et pourront être utilisés pour des acquisitions, des transmissions, des rénovations ou des mise aux normes. Aucune garantie ne sera demandée à l'emprunteur, qui disposera de 7 ans pour le remboursement, avec une franchise de capital sur deux ans. Ces derniers devront néanmoins engager leur fidélité à la marque Best Western pour les sept ans du prêt.